



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRÉTIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMDAR, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.119

Commission

Fonctionnement
l'Institution

de

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Objet

Rapport Social Unique 2021

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Isabelle MANGIN

Vu le Code Général de la Fonction Publique (articles L231-1 à L231-4),
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport
social unique dans la fonction publique, fixant les conditions et modalités de sa mise en œuvre,
Vu l'avis du Comité Technique commun du 25 novembre 2022,

Le rapport social unique rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes
Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des
ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux
rémunérations, aux conditions de travail – hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.

Le rapport figurant en annexe présente les données de la Ville de Dole pour l'année 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 16 décembre 2022,

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du Rapport Social Unique 2021 présenté en annexe pour
la Ville de Dole.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20221221-DCM2212112119-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

